Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			Josique et a	l'etiquetage	ucs prout	iito biologi	ques			
	I.1 Numéro du document			(HARLESTEE	I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-16.250-0060417.2024.002		퉦		☑ Opérateur					
Partie I: Eléments obligatoires			8 00 100 100 100 100 100 100 100 100 100		☐ Groupe d'					
atc	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
lig	Nom	GAEC DU CHAMP A	Autorité QUALISUD (FR-BIO-16)							
s ob	Adresse 101 chemin Gilbert David - La Baconne Ouest 33920 Saint-Savin			Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR						
ent	Pays	France	Code ISO	FR	Tays	Trance	coue	130	T K	
émo	I.5 Activité ou ac	tivités de l'opérateur	ou du groupe d'o	pérateurs	1					
EK	• Production									
:	• Préparation									
ie		•								
Pa	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseméthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: — production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: — production biologique, sauf durant la période de conversion — production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: — production de produits biologiques — production biologique avec une production non biologique									
	Le présent docu convient) satisfa I.7 Date, lieu Date Lieu	ment est délivré conf it aux exigences dudi 13 juin 2024 11:43:18 +02 (Europe/Luxem bourg) Marmande (FR)		ement (UE) 2018/84	I.8 Validité Certificat val		le groupe d'opéra 23/05/2024 au		7 (choisir ce qui 31/12/2025	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Nom du produit Coés de la namemplature combinée (NO viéé su règlement (CDS) n° 2458/97 de la commentation combinée (NO viéé su règlement (CDS) n° 2458/97 de la commentation du règlement (UE) 2018/848 Safran Framboises Biologique Framboises Autres fruits à noyau Biologique Parcours herbeux (thors estives collectives) Prairie permanente Légumes frais plein champ Légumes frais plein champ Légumes frais sous abris Biologique Légumes frais sous abris Biologique Légumes frais sous abris Biologique Nomarin, verveine, cannomile, feuilles de fruits rouges Produits alimentaires divers n.c. : Safran séché, romarin, verveine, cannomile, feuilles de fruits rouges Plats préparés à base de légumes : Caviar de courgettes au basilie Curts de poule, en coquille, frais Biologique Biologique Biologique Autres fruits à noyau Biologique En conversion II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont une ou des activités pour l'activité est les activités pour l'eur propre compte ou en tant que sous-traitant l'activité est les activités pour l'eur propre compte d'un autre opérateur, le sous-traitant resjonsable de l'activité ou des activités pour l'égément (UE) 2018/848 den l'activité ou les activités pour l'égément (UE) 2018/848 II.5 Informations sur l'activité ou les activités pour l'égément (UE) 2018/848 II.6 Informations sur l'activité ou les activités pour l'égément (UE) 2018/848 II.6 Informations sur l'activité ou les activités pour l'égément (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitant réalisment de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.8 Informations sur l'activi	biologique et a i e	tiquetage des produits biologiques					
Safran Biologique Framboises Biologique Pramboises Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Prairie permanente Biologique Biologique Biologique Biologique Prairie permanente Biologique Biologique Biologique Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Biologique Produits de produits Biologique, autres fruits à noyau Biologique Biologique Autres fruits à noyau Biologique Fin conversion II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont affectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pur le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant resitant resitan	II.1 Répertoire des produits						
Prairic permanente Biologique Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Degumes frais plein champ Biologique Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Biologique Biologique Basilic Caufs de poule, en coquille, frais Biologique Biologique Biologique Poules pondeuses Biologique Biologique Autres fruits à noyau En conversion II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indéquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Cont l'opérateur ou le groupe d'opérateur, ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 A	1	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règler (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevan champ d'application du règlement (UE) 2018/848	nent t du				
Prairic permanente Biologique Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Degumes frais plein champ Biologique Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Biologique Biologique Basilic Caufs de poule, en coquille, frais Biologique Biologique Biologique Poules pondeuses Biologique Biologique Autres fruits à noyau En conversion II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indéquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Cont l'opérateur ou le groupe d'opérateur, ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 A	Safran		Biologique				
Prairic permanente Biologique Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Degumes frais plein champ Biologique Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Biologique Biologique Basilic Caufs de poule, en coquille, frais Biologique Biologique Biologique Poules pondeuses Biologique Biologique Autres fruits à noyau En conversion II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indéquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Cont l'opérateur ou le groupe d'opérateur, ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 A	Framboises		0 1				
Prairic permanente Biologique Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Légumes frais plein champ Biologique Degumes frais plein champ Biologique Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Biologique Biologique Basilic Caufs de poule, en coquille, frais Biologique Biologique Biologique Poules pondeuses Biologique Biologique Autres fruits à noyau En conversion II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indéquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Cont l'opérateur ou le groupe d'opérateur, ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 Autres informations Decument justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent II.9 A	Autres fruits à novau						
Prairie permanente Légumes frais plein champ Légumes frais plein champ Légumes frais sous abris Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, Promarin, verveine, camomille, feuilles de fruits rouges Plats préparés à base de légumes : Caviar de courgettes au basilic Gufs de poule, en coquille, frais Poules pondeuses Biologique Biologique Biologique Autres fruits à noyau Biologique B	Parcours herbeux (hors estives collectives)	0 1					
Plats préparés à base de légumes : Caviar de courgettes au basilie Gufs de poule, en coquille, frais Poules pondeuses Autres fruits à noyau IL2 Quantité de produits IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées IL6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL8 Informations sur l'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf IL9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Prairie permanente	0 1					
Plats préparés à base de légumes : Caviar de courgettes au basilie Gufs de poule, en coquille, frais Poules pondeuses Autres fruits à noyau IL2 Quantité de produits IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées IL6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL8 Informations sur l'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf IL9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Légumes frais plein champ						
Plats préparés à base de légumes : Caviar de courgettes au basilie Gufs de poule, en coquille, frais Poules pondeuses Autres fruits à noyau IL2 Quantité de produits IL3 Informations sur les terres IL4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs IL5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées IL6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 IL8 Informations sur l'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf IL9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Légumes frais sous abris	Biologique					
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Produits alimentaires divers n.c.a.: Safran séché, romarin, verveine, camomille, feuilles de fruits rouges	Biologique					
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Plats préparés à base de légumes : Caviar de courgettes basilic	au	Biologique				
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Œufs de poule, en coquille, frais						
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Poules pondeuses		0 1				
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	Autres fruits à noyau		En conversion				
II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent							
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur, ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation L'OFRAC https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	II.2 Quantité de produits						
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs						
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités por règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'op il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	ur l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l' érateurs reste responsable en ce qui concerne la productio	article 34, paragraphe 3, du n biologique et pour lesquell				
Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contr	rôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlemen	nt (UE) 2018/848				
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent							
II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent							
Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent							
Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	II.9 Autres informations						
	Document justificatif fourni à l'opérateur conformémer certificat et tel que défini par la circulaire afférente de	nt au programme de certification en vigueur à la date d' l'INAO.	édition du présent				